

In Extenso

AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES

19 Boulevard Alfred Daney
BP 50241
33028 Bordeaux Cedex

Tél : 05 57 19 40 00
Fax : 05 57 19 40 50
bordeaux@inextenso.fr
www.inextenso.fr
www.reussir-au-quotidien.fr

BORDEAUX TECHNOWEST

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

25 Rue Marcel Issartier
33700 MERIGNAC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

In Extenso

AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES

19 Boulevard Alfred Daney
BP 50241
33028 Bordeaux Cedex

Tél : 05 57 19 40 00
Fax : 05 57 19 40 50
bordeaux@inextenso.fr
www.inextenso.fr
www.reussir-au-quotidien.fr

BORDEAUX TECHNOWEST

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

25 Rue Marcel Issartier
33700 MERIGNAC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association BORDEAUX TECHNOWEST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Chiffre d'affaires :

- La note de l'annexe intitulée « Ventilation du Chiffre d'affaires » expose le montant et la nature du chiffre d'affaires.
- Nous avons obtenu les éléments probants justifiant l'existence et l'évaluation des montants comptabilisés dans les comptes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Subventions :

- La note de l'annexe intitulée « Créances et produits à recevoir » détail le montant des subventions à recevoir.
- Nous avons obtenu les éléments probants justifiant l'existence et l'évaluation des montants comptabilisés dans les comptes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Immobilisations financières :

- La note de l'annexe intitulée « Résultat financier » expose les règles et méthodes comptables relatives à la méthode d'évaluation et de dépréciation des immobilisations financières.
- Nous avons obtenu les éléments probants justifiant l'existence et l'évaluation des montants comptabilisés dans les comptes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 4 avril 2019

Le commissaire aux comptes

Audit Aquitaine Commissariat aux Comptes



Jean-Michel ROUBINET

Bordeaux Technowest

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif		Exercice			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au : 31/12/2017
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, logiciels et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	557 3 000	557 	3 000 3 000
	TOTAL	3 557	557	3 000	3 000
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst. techniques, mat.out.industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	30 714 	30 715 	-1 -1
	TOTAL	30 714	30 715	-1	-1
	Immobilisations financières (2)	Participations Créances rattachées à des participations Titres immob. activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	220 000 3 929	 150 000	220 000 3 929
	TOTAL	726 676	150 000	576 676	626 676
	Total I	760 948	181 272	579 675	629 675
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements En cours de production biens et services Produits intermédiaires et finis Marchandises	 	 	
	TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commande	91		91	
	Créances (3)	Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	324 318 1 448 130	52 190 	272 128 1 448 130
	TOTAL	1 772 449	52 190	1 720 258	1 545 180
	Divers	Autres titres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (4)	3 050 95 494 19 849	 95 494 19 849	3 050 14 326 1 466
	Total II	1 890 934	52 190	1 838 743	1 564 023
	Charges à répartir sur plusieurs exercices III Primes de remboursement des emprunts IV Ecart de conversion Actif V				
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	2 651 882	233 463	2 418 419	2 193 698
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres				

Bordeaux Technowest

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	75 692	75 692
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	117 010	117 010
	Report à nouveau	851 484	869 717
	Résultat de l'exercice	-33 171	-18 232
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
Total I		1 011 016	1 044 188
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques	17 752	42 074
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II		17 752	42 074
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	379 662	234 810
	Emprunts et dettes financières divers (3)	29 053	23 162
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	483 366	454 895
	Dettes fiscales et sociales	295 526	296 361
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 624	5 760
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	200 418	92 446
Total III		1 389 651	1 107 436
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		2 418 419	2 193 698
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	1 389 651	1 107 436
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	326 718	234 810
	(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

Bordeaux Technowest

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017
* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue : Biens		
	Services liés à des financements réglementaires	2 562	1 200
	Autres services	413 585	304 222
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	416 148	305 422
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations	117 175	93 245
	Dons		
	Legs et donations		
	Subventions d'exploitation	1 503 024	1 468 650
	Produits liés à des financements réglementaires		
Charges d'exploitation	Ventes de dons en nature		
	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	47 227	45 395
	Autres produits	-499	61 596
	Total des produits d'exploitation I	2 083 074	1 974 310
	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements Achats	106 258	106 136
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	615 127	679 403
	Impôts, taxes et versements assimilés	86 417	65 564
	Salaires et traitements	853 828	763 080
	Charges sociales	346 176	321 031
	Dotations d'exploitation		
Produits financiers	• sur immobilisations amortissements provisions		
	• sur actif circulant : provisions		
	• pour risques et charges : provisions		
	Subventions accordées par l'association		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation II	2 043 295	1 949 680
	Résultat d'exploitation (I-II)	39 779	24 630
	Opér. commun		
	Excédents ou déficits transférés III		
	Déficits ou excédents transférés IV		
	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	37	21
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers V	37	21
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions	50 000	50 000
	Intérêts et charges assimilées	23 835	6 321
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières VI	73 835	56 321
	Résultat financier (V-VI)	-73 798	-56 300
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)	-34 018	-31 670
	Renvois		
	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier		
	immobilier	6 674	22 545

Bordeaux Technowest

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017
* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 832	32 566
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	24 322	
	Total des produits exceptionnels VII	29 154	32 566
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	28 307	3 505
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		10 509
	Total des charges exceptionnelles VIII	28 307	14 014
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		846	18 552
Participation des salariés aux résultats IX			
Impôts sur les sociétés X			5 115
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI			
Engagements à réaliser sur ressources affectées XII			
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII		2 112 266	2 006 898
Total des charges (II+IV+VI+VIII+X+X+XII) XIV		2 145 438	2 025 131
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		-33 171	-18 232
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole			

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Néant.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

1.2.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

	31.12.2017	+	-	31.12.2018
Immobilisations incorporelles	3 557			3 557
Agencements Aménagements divers	312			312
Matériel et outillage				
Mobilier et Matériel de bureau informatique	30 402			30 402

2.1.2 Tableau des amortissements

	31.12.2017	+	-	31.12.2018
Immobilisations incorporelles	557			557
Agencements Aménagements divers	312			312
Matériel et outillage				
Mobilier et Matériel de bureau informatique	30 402			30 402

2.1.3 Immobilisations incorporelles

2.1.3.1 *Méthode d'amortissement*

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 2 ans

2.1.4 Immobilisations corporelles

Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencements	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de Bureau et Informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de Bureau	Linéaire	5 à 10 ans

2.1.5 Créances et produits à recevoir

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances clients et comptes rattachés	324 319	258 590	
Autres créances	1 448 130	1 303 767	

Les produits à recevoir sont essentiellement des subventions (1 315 513 €) se décomposant ainsi :

Subventions 2016

- ZIRI ADEME 56 242 €

Subventions 2017

- FEDER 405 000 €
- ZIRI NOUVELLE AQUITAINE 60 000 €

Subventions 2018

- FEDER 405 000 €
 - NOUVELLE AQUITAINE..... 82 500 €
 - BORDEAUX METROPOLE 126 000 €
 - VILLE DE BORDEAUX..... 50 000 €
 - SIRENA 111 375 €
 - CONSEIL REGIONAL FAISABILITE ELECT. 19 396 €
- 1 315 513 €

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

2.2.1.1 Fonds associatifs sans droit de reprise

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	75 693			75 693
Valeur du patrimoine intégré	-			-
Fonds statutaires				-
Apports sans droit de reprise				-
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				-
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme ⁽¹⁾	75 693			75 693
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				-
Réserves	117 011			117 011
Réserves indisponibles				-
Réserves statutaires ou				-
Réserves réglementées				-
Autres réserves ⁽²⁾	117 011			117 011

2.2.1.1 Liste des Filiales et Participations

Société	Capital	Reports à Nouveaux	Capital détenu	Valeur Cpt nette des titres détenus	CA H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice
Cesa Drones	605 550	477 079	75,93%	502 747	30 747	-128 451
Techno Start	NC	NC	NC	NC	NC	NC

2.2.1.2 Report à nouveau avant répartition du résultat

Tableau du report à nouveau avant répartition du résultat		
Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau	25 979	877 463

2.2.2 Provisions pour risques et charges

2.2.2.1 Engagements pris en matière de retraite

	Reprise
Indemnité de départ à la retraite	24 322

2.2.3

Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus 1 an	Échéances à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	379 662	379 662		
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)	29 053	29 053		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	483 366	483 366		
Dettes fiscales et sociales	295 527	295 527		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-		
Autres dettes	-	-		
Produits constatés d'avance	200 418	200 418		
TOTAL	1 388 026	1 388 026	-	-
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	11 651
Dettes fiscales et sociales	66 328
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	77 979



2.2.4 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance (200 418€) sont essentiellement des subventions se décomposant ainsi :

Subventions

- SIRENA	192 418 €
- ENGIE Adhésion 2019	3 000 €
- ENGIE Partenariat Ecoparc-Day 2019	5 000 €

3 Autres informations

3.1 Effectif moyen

Catégories	Personnel salarié
- Direction	1
- Chargés de missions	6
- Administratifs	11
TOTAL	19

3.2 Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, aucune rémunération et avantage en nature n'a été versé aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles.

3.3 Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition ...)

Elle ne bénéficie d'aucune mise à disposition de matériel et de personnel.

Tous les membres du Conseil d'administration sont bénévoles dans l'exercice de leurs fonctions d'Administrateurs.